



MUNICIPALITE DE LAC-BEAUPORT

Relevé des arbres à conserver

Matricule : _____

Relevé effectué par propriétaire (nom) _____

professionnel (nom et titre) _____

Adresse _____

Superficie du lot _____ m² Nombre de tiges standardisées requises _____

Répartition des tiges requises selon le « tableau 1 » au verso : cour avant _____

_____ cour arrière _____

_____ aléatoire _____

Localisation des arbres existants à conserver

n°	Essence	Cour avant principale ✓				Cour avant secondaire ✓				Cours latérales ✓				Cour arrière ✓			
		2 à 9,9cm	10 à 23,9cm	24 à 39,9cm	40 cm et plus	2 à 9,9cm	10 à 23,9cm	24 à 39,9cm	40 cm et plus	2 à 9,9cm	10 à 23,9cm	24 à 39,9cm	40 cm et plus	2 à 9,9cm	10 à 23,9cm	24 à 39,9cm	40 cm et plus
1																	
2																	
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	
Nbre d'arbres recensés																	
Multiplié par :		x 0,25	x 0,50	x 1	x 2	x 0,25	x 0,50	x 1	x 2	x 0,25	x 0,50	x 1	x 2	x 0,25	x 0,50	x 1	x 2
Sous-total :																	
TOTAL :																	

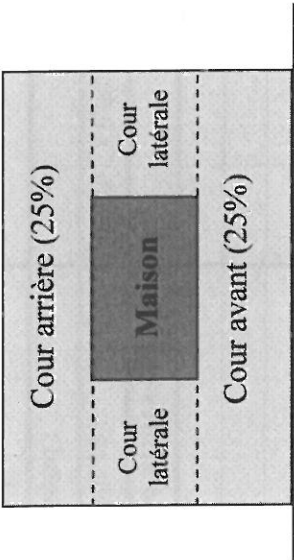
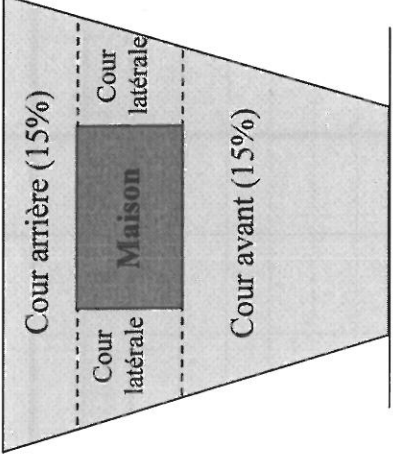
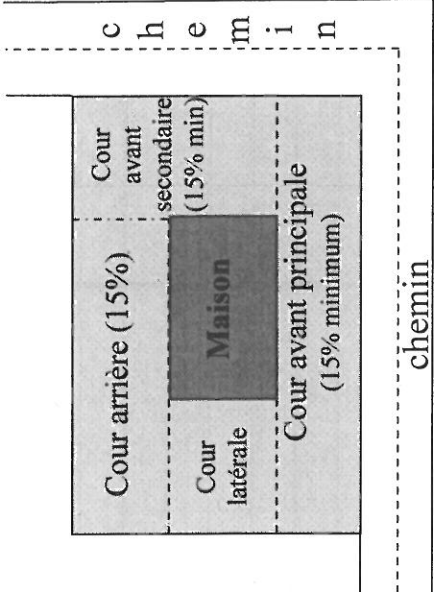
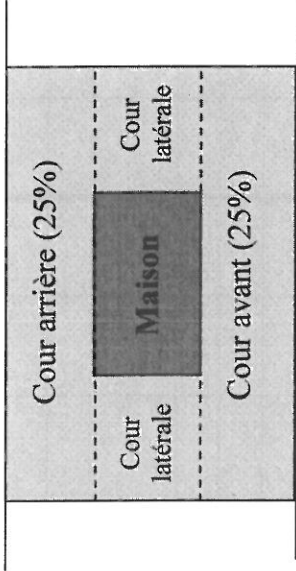
N.B. : Le diamètre de l'arbre est calculé à la hauteur de la poitrine avec écorce (DHPae), soit à 1,3 mètre.

Signature du requérant _____

Nom (lettres moulées) _____

Date du relevé _____

Tableau 1 : Répartition des arbres sur le terrain en fonction de la forme du lot

<p>Lot de forme régulière</p>  <p>chemin</p>	<p>Lot de forme irrégulière</p>  <p>chemin</p>
<p>Lot d'angle (coin de rue)</p>  <p>chemin</p>	<p>Lot de forme transversale</p>  <p>chemin</p>

Les autres tiges standardisées sont localisées à la discrétion du propriétaire.

Sont exclus du décompte : Les haies, les arbres taillés, les arbustes et les arbres fruitiers (pommiers, poiriers, etc.)

* Les arbres utilisés pour le relevé doivent être identifiés sur le terrain (ruban) et sur un plan de localisation.

Les essences des arbres à privilégier sont :

✦	l'érable à sucre
✦	le bouleau jaune
✦	le hêtre à grandes feuilles
✦	le pin blanc
✦	le frêne noir
✦	le frêne blanc
✦	le chêne rouge
✦	l'orme d'Amérique
✦	l'orme rouge
✦	la pruche du Canada
✦	le tilleul
✦	l'épinette blanche
✦	l'épinette rouge
✦	le mélèze laricin
✦	le pin rouge
✦	le cèdre (<i>Thuja occidentalis</i>)